



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°45 – REUNION DU 18 JUIN 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°44 du 11 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°45 / Réunion du 18 juin 2026

WEEK-END DU 12-14 JUIN 2026

Match n° 55641984 AFP (2) / ETFE (2) en finale de la Coupe de l'Amitié Futsal.

Arbitre de la rencontre : M. GUIGNARD Benoît

Mme Geoffriaud Marie Christine et M. Gilbert Francis ne participent ni au débat ni à la prise de décision.

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir : Aiffres Fors Prahecq (2) – ETFE = 3 -1 en Finale FUTSAL Coupe de L'Amitié du 12 juin 2026.

FORFAITS

Amende de 21€ :

- ⌚ Match n° 55283868 Pays Argentonnais (1) / GJ ENE 79 (1) en u13 D2, Poule A.
 - **GJ ENE 79 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55284206 Chiché (1) / GJ St Varaudaise (2) en u13 D4, Poule A.
 - **Chiché 2^{ème} forfait.**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD OU FMI NON UTILISEES

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n° 55283559 **Ent Le Tallud-Sud Gâtine** (2) / Bressuire Comores (1) en u15 D3, Poule A.

COURRIERS DES CLUBS

- ❖ Du club de **l'ES Terves** concernant un desiderata pour son équipe de D3. Pris note.
- ❖ Du club du **FC Thouet** concernant une entente en D5. Pris note.

INFORMATION

Les poules Séniors, pour la saison 2026/2027, seront divulguées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du District, le 19 juin 2026 à Mazières en Gâtine.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°45 / Réunion du 18 juin 2026

MODIFICATION

FINALES DU TROPHÉE DES CHAMPIONNES ET DE LA COUPE DES DEUX-SEVRES SUPER U



Dimanche 21 juin 2026 au stade Alain Métayer de BRESSUIRE

11h00 : Trophée des championnes

FC Les Gâtinaises (1) / UA Niort St Florent (1)

18h00 : finale de la Coupe des Deux-Sèvres Super U

RC Parthenay Viennay (2) / FC Nueillaubiers (2)



COMMUNIQUE

À la suite de l'incident majeur du week-end du 07 juin 2026, tout usage de fumigènes, pots de fumée, objets pyrotechniques, etc. ainsi que ponts structurés (support TIFO) sont **strictement interdits sur nos stades.**

Tous manquements à ce communiqué seront sanctionnés (sportivement et/ou financièrement).

Merci de votre compréhension.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET